POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC, Ville de Sainte-Marie, Le 5 novembre 2012.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille douze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant Rosaire Simoneau,

Étaient présents : la conseillère M

la conseillère Mélanie Boissonneault, les conseillers Christian Laroche,

Patrice Cossette, Paulin Nappert, Yves Chassé,

Était absent : le maire Harold Guay,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

<u>VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

2012-11-544

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

2012-11-545

PLAN RÉGIONAL DES EFFECTIFS MÉDICAUX (PREM) 2013 - DEMANDE DE PERMIS POUR NOUVEAU MÉDECIN FACTURANT EN NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU QUE la population de la Nouvelle-Beauce interpelle régulièrement leurs élus face à la difficulté de pouvoir accéder à un médecin de famille dans des délais raisonnables:

ATTENDU QUE le 19 novembre 2011, l'ensemble des partenaires au dossier, les municipalités, les médecins du GMF Nouvelle-Beauce, le CSSS Alphonse-Desjardins, la Fondation Le Crépuscule, la Coopérative de solidarité santé de Frampton, des représentants des aînés et des jeunes, soit plus de 110 personnes, se rencontraient pour débattre du dossier et apporter des solutions aux enjeux trouvés pendant cette journée et que tous ont témoigné de la pertinence de poursuivre ce dossier;

ATTENDU QUE la communauté de la Nouvelle-Beauce, sa population, ses élus, les médecins du GMF Nouvelle-Beauce ainsi que le CSSS Alphonse-Desjardins travaillent en concertation, depuis plus deux ans, sur un projet de réorganisation des soins médicaux de 1^{re} ligne;

ATTENDU QUE le gestionnaire de ce projet est un organisme à but non lucratif (OBNL) nommé « Centre médical de La Nouvelle-Beauce » qui fût créé le 8 février 2012. Cet OBNL a comme mission d'assurer le bien-être de la population de la Nouvelle-Beauce par une régionalisation des soins médicaux de 1^{re} ligne;

ATTENDU QUE pour réaliser sa mission, l'OBNL devra :

- Doter, promouvoir et exploiter une clinique médicale régionale à Sainte-Marie en soutenant trois cliniques de proximité à Frampton, Saint-Isidore et Vallée-Jonction, afin de maintenir les activités qui y sont associées aux bénéfices de la population de La Nouvelle-Beauce;
- Gérer les ressources humaines non médicales des cliniques médicales;
- Prendre tous les moyens efficaces et nécessaires pour attirer de nouveaux médecins en Nouvelle-Beauce;
- Assurer un niveau de desserte médicale le plus efficace possible dans les cliniques médicales.

ATTENDU QUE plus de 700 personnes de la Nouvelle-Beauce, ont participé aux consultations publiques sur le projet entre le 22 mai et le 2 juin 2012;

ATTENDU QUE les 4 et 11 juin 2012, neuf municipalités visées par le projet ont adopté une résolution qui stipule leur engagement à supporter le Centre médical de La Nouvelle-Beauce au besoin:

ATTENDU QUE la communauté de la Nouvelle-Beauce s'est prise en main avec la construction d'une nouvelle clinique médicale régionale et la rénovation de certaines de ses cliniques de proximité, et ce, malgré l'absence d'aide financière gouvernementale au fédéral et au provincial:

ATTENDU QUE ce projet régional bénéficiera à toute la population de la Nouvelle-Beauce ainsi qu'aux citoyens des MRC contigües, Bellechasse et Lotbinière, lesquelles font partie du CSSS Alphonse-Desjardins;

ATTENDU QUE la communauté de la Nouvelle-Beauce demande au Département régional de médecine générale (DRMG) de porter une attention toute particulière à sa demande de permis pour nouveau médecin facturant compte tenu de la mobilisation du milieu;

ATTENDU QU'il y aurait des conséquences sociales et économiques néfastes pour la population de la Nouvelle-Beauce advenant l'absence de recrutement de nouveaux médecins, entre autres, la viabilité de nos cliniques de proximité, les coûts en déplacement pour avoir accès à un médecin de famille, l'engorgement des urgences, le déplacement des gens âgés, une augmentation des attentes inadéquates et inacceptables pour des services médicaux de 1^{re} ligne, compte tenu que plusieurs de nos médecins pratiquent à temps partiel. De plus, plusieurs autres de nos médecins aspirent à une retraite bien méritée dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE de nouveaux facturants, entre autres, la Dre Alexandra Audet, originaire de Sainte-Marie, a déposé une demande de permis au DRMG pour venir pratiquer en Nouvelle-Beauce en 2013. De plus, elle a aussi participé à la consultation publique du printemps 2012 et est venue rencontrer à plusieurs reprises les initiateurs du projet en Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la communauté de la Nouvelle-Beauce a continuellement sauté son tour au cours des vingt dernières années, vu ses infrastructures et sa structure organisationnelle de travail inadéquates et qu'aujourd'hui, avec son projet innovateur, elle a remédié à cette situation et qu'elle est en droit de s'attendre à une réponse positive du DRMG sur cette demande de permis.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**, Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie demande au DRMG et à son directeur, de répondre favorablement à l'octroi de permis de nouveau facturant pour la Nouvelle-Beauce, et ce, dans le cadre du PREM 2013.

QUE cette résolution soit acheminée aux personnes suivantes :

- Ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Réjean Hébert
- Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Mme Agnès Maltais
- Député provincial de Beauce-Nord, M. André Spénard
- Président du CA de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, M. Jean-Guy Desrosiers
- Président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, M. Daniel Paré
- Directeur du département régional de médecine générale (DRMG) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Dr Normand Drolet
- Directeur régional des affaires médicales et universitaires (DRAMU) et à l'environnement clinique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Dr Jacques Bachand
- Présidente du CA du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins, Mme Julie Suzanne Doyon
- Directeur général du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins, M. Raymond Coulombe
- Directeur des Services professionnels (DSP) du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins, Dr François Aumond

Adopté à l'unanimité.

2012-11-546 <u>ABOLITION DU POSTE DE RESPONSABLE DU RESTAURANT AU CENTRE</u> <u>CAZTEL</u>

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a dû apporter certains ajustements alors que le Centre Caztel opérait depuis près d'un an;

ATTENDU QUE l'un des ajustements était d'embaucher une adjointe à la coordination des événements et de la restauration qui serait responsable, entre autres, de la gestion du restaurant;

ATTENDU QUE les tâches administratives de la responsable du restaurant ont été transférées à l'adjointe à la coordination des événements et de la restauration, et ce, depuis le 26 août 2012;

ATTENDU QUE le poste de responsable du restaurant n'a plus sa raison d'être sans ces tâches;

ATTENDU QUE ce poste a donc été aboli le 26 août 2012.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**, Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'abolition du poste de responsable du restaurant au Centre Caztel en date du 26 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

s de Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.	
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 02.	
Chantale Faucher, OMA Greffière adjointe.	Rosaire Simoneau Maire suppléan
	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 02. Chantale Faucher, OMA

